

Fiche de données de sécurité

Canada HPR

Date d'émission: 05/23/2019 Version: 1.0

RUBRIQUE 1: Identification

1.1. Identification

Forme du produit : Mélange

Nom du produit : MAESTRO® 80 WSP Autres moyens d'identification : PMRA No.: 33488

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/mélange : Fongicide.

Restrictions d'emploi : Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Arysta LifeScience Canada, Inc. 400 Michener Road, Unit 2 Guelph, Ontario N1K 1E4 - Canada T 1-866-761-9397 sds@arysta.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : Exposure calls (PROPHARMA): 1-866-303-6952 or +1-651-603-3432 (international)

Spill calls (CHEMTREC) (Contract # CCN1779): +1-800-424-9300 or +1-703-527-3887

(international)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification GHS

Acute Tox. 4 (Inhalation:dust,mist) H332
Eye Dam. 1 H318
Skin Sens. 1 H317
Carc. 2 H351
STOT RE 2 H373
Aquatic Acute 1 H400

Texte complet des classes de danger et des phrases H : voir rubrique 16

2.2. Éléments d'étiquetage

Conseils de prudence (GHS)

Étiquettage GHS

Pictogrammes de danger (GHS)



 \Diamond





GHS07

HS08 GH

Mention d'avertissement (GHS) : Danger

Mentions de danger (GHS) : H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.

H318 - Provoque des lésions oculaires graves.

H332 - Nocif par inhalation.

H351 - Susceptible de provoquer le cancer.

H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou

d'une exposition prolongée.

H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques.P201 - Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.

P202 - Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

P260 - Ne pas respirer les poussières.

P261 - Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P271 - Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

P272 - Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail

P273 - Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 - Porter un équipement de protection des yeux, des vêtements de protection, des gants

de protection.

P302+P352 - Si sur la peau: laver abondamment à l'eau de l'eau

05/23/2019 FR (français) Page 1

Fiche de données de sécurité

Canada HPR

P304+P340 - En cas d'inhalation: Transporter la personne à l'air frais et garder confortablement respirer

P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles

peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P308+P313 - EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

P310 - Appeler immédiatement un médecin

P312 - Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

P314 - Consulter un médecin en cas de malaise.

P321 - Traitement spécifique (voir Premiers secours sur cette étiquette)

P333+P313 - En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

P363 - Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

P391 - Recueillir le produit répandu.

P405 - Garder sous clef.

P501 - Éliminer le contenu / récipient conformément à la réglementation locale et nationale

Point de collecte

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.4. Toxicité aiguë inconnue (GHS)

le mélange contient 1,13% de composants dont la toxicité aiguë est inconnue (Oral)

le mélange contient 2,14% de composants dont la toxicité aiguë est inconnue (Cutané)

le mélange contient 1,13% de composants dont la toxicité aiguë est inconnue (Inhalation (Poussières/brouillards))

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	% (w/w)	Classification GHS
Captan: N-[(trichloromethyl)thio]-4-cyclohexene-1, 2-dicarboximide	(N° CAS) 133-06-2	80.0	Acute Tox. 3 (Inhalation:dust,mist), H331 Eye Dam. 1, H318 Skin Sens. 1, H317 Carc. 2, H351 Aquatic Acute 1, H400
Des agents de dispersion	(N° CAS) Secret de commerce	1 - 2	STOT RE 2, H373
Sodium diisopropyl naphthalene sulfonate	(N° CAS) 1322-93-6	0.5 - 1.5	Acute Tox. 4 (Oral), H302 Acute Tox. 4 (Inhalation), H332 Eye Irrit. 2A, H319
folpet (ISO) N-(trichloromethylthio)phthalimide	(N° CAS) 133-07-3	0.1	Acute Tox. 4 (Inhalation:dust,mist), H332 Eye Irrit. 2A, H319 Skin Sens. 1, H317 Carc. 2, H351 Aquatic Acute 1, H400

^{*}Nom chimique, numéro CAS et/ou la concentration exacte ont été tenus au secret commercial

Texte complet des phrases H: voir rubrique 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général

: Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

Premiers soins après inhalation

: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.

Premiers soins après contact avec la peau

Laver abondamment la peau avec de l'eau savonneuse. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

Premiers soins après contact oculaire

: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

Premiers soins après ingestion

: NE PAS faire vomir. Faire boire beaucoup d'eau. Consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets

: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. Susceptible de provoquer le cance.

Symptômes/effets après inhalation

: Nocif par inhalation.

Symptômes/effets après contact avec la peau

: Peut provoquer une allergie cutanée.

05/23/2019 FR (français) 2/9

Fiche de données de sécurité

Canada HPR

Symptômes/effets après contact oculaire : Provoque des lésions oculaires graves.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter de façon symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Dioxyde de carbone. Mousse. Halons. Poudre sèche. Brouillard d'eau.

Agents d'extinction non appropriés : Aucun connu.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie : La combustion produit des fumées irritantes, toxiques et nocives.

Réactivité : Aucune réaction dangereuse connue.

5.3. Conseils aux pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie : Empêcher les effluents de la lutte contre le feu de pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau.

Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques.

Protection en cas d'incendie : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection

respiratoire. Utiliser un appareil respiratoire autonome. Porter des vêtements résistant au

feu/aux flammes/ignifuges.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Empêcher ou limiter la formation et la dispersion de poussières. Éviter tout contact avec les

yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas respirer les poussières.

6.1.1. Pour les non-secouristes

Equipement de protection : Lunettes anti-éclaboussures ou des lunettes de sécurité. Gants imperméables aux poussières.

Ne pas respirer les poussières.

Procédures d'urgence : Eloigner le personnel superflu. Stopper la fuite, si possible sans prendre de risque.

6.1.2. Pour les secouristes

Equipement de protection : Lunettes anti-éclaboussures ou des lunettes de sécurité. Gants imperméables aux poussières.

Éviter de respirer les la poussière.

Procédures d'urgence : Aérer la zone. Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter à l'égout ou dans l'environnement. Empêcher toute dispersion. Avertir les autorités si le liquide pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention : Éviter de générer de la poussière. Arrêter le débit de matière, si cela peut se faire sans risque.

Procédés de nettoyage : Balayer et récupérer la substance répandue dans des récipients.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Section 13: informations sur l'élimination. Section 7: la manipulation. Section 8: équipement de protection individuelle.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation : Utiliser seulem

sans danger

: Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Éviter de respirer les poussières. Se procurer les instructions spéciales avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Eviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements.

Mesures d'hygiène

: Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Ne pas stocker à proximité d'aliments, de denrées alimentaires, de médicaments ou de

réserves d'eau potable. Garder les conteneurs fermés hors de leur utilisation.

Produits incompatibles : Alcalis et produits caustiques.

Chaleur et sources d'ignition : Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles et des flammes.

Interdictions de stockage en commun : Matières incompatibles.

Lieu de stockage : Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

05/23/2019 FR (français) 3/9

Fiche de données de sécurité

Canada HPR

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Fungicide.

OSHA

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Non applicable

8.1. Paramètres de contrôle

MAESTRO® 80 WSP	MAESTRO® 80 WSP			
ACGIH	Non applicable			
OSHA	Non applicable			
Captan: N-[(trichloromethyl)	Captan: N-[(trichloromethyl)thio]-4-cyclohexene-1, 2-dicarboximide (133-06-2)			
ACGIH	ACGIH TWA (mg/m³)	5 mg/m³		
ACGIH	Remarque (ACGIH)	Skin irr; DSEN; A3 (Confirmed Animal Carcinogen with Unknown Relevance to Humans: The agent is carcinogenic in experimental animals at a relatively high dose, by route(s) of administration, at site(s), of histologic type(s), or by mechanism(s) that may not be relevant to worker exposure. Available epidemiologic studies do not confirm an increased risk of cancer in exposed humans. Available evidence does not suggest that the agent is likely to cause cancer in humans except under uncommon or unlikely routes or		

folpet (ISO) N-(trichloromethylthio)phthalimide (133-07-3)		
ACGIH	Non applicable	
OSHA	Non applicable	

Des agents de dispersion (Secret de commerce)		
ACGIH	ACGIH TWA (mg/m³)	10 mg/m³ (Inhalable particulates not otherwise specified); 3 mg/m³ (Respirable particulates not otherwise specified)
OSHA	Non applicable	

Sodium diisopropyl naphthalene sulfonate (1322-93-6)	
ACGIH	Non applicable
OSHA	Non applicable

8.2. Contrôles techniques appropriés

Contrôles techniques appropriés

: Évitez la dispersion des poussières dans l'air (c'est à dire, la compensation des surfaces de la poussière avec de l'air comprimé). Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien

levels of exposure)

ventilé.

Contrôle de l'exposition de l'environnement

: Empêcher toute fuite ou déversement.

8.3. Mesures de protection individuelle/Équipement de protection individuelle

Equipement de protection individuelle:

Eviter toute exposition inutile.

Protection des mains:

Porter des gants imperméables aux poussières.

Protection oculaire:

Lunettes anti-éclaboussures ou des lunettes de sécurité. Dégagement de poussières: lunettes bien ajustables

Protection de la peau et du corps:

vêtements de protection à manches longues

Protection des voies respiratoires:

Si le mode d'utilisation du produit entraîne un risque d'exposition par inhalation, porter un équipement de protection respiratoire. Porter un masque adéquat.

05/23/2019 FR (français) 4/9

Fiche de données de sécurité

Canada HPR

Autres informations:

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : Solide
Apparence : Poudre.
Couleur : Blanc cassé

Odeur : Aucune donnée disponible
Seuil olfactif : Aucune donnée disponible
pH : 7 - 9,5 (1% solution)

Point de fusion : Aucune donnée disponible
Point de congélation : Aucune donnée disponible
Point d'ébullition : Aucune donnée disponible
Point d'éclair : Aucune donnée disponible

Vitesse d'évaporation relative (acétate de

butyle=1)

: Aucune donnée disponible

Inflammabilité (solide, gaz) : Aucune donnée disponible Pression de vapeur : Aucune donnée disponible Densité relative de vapeur à 20 °C Aucune donnée disponible Densité relative : Aucune donnée disponible Solubilité Aucune donnée disponible Log Pow : Aucune donnée disponible Température d'auto-inflammation : Aucune donnée disponible Température de décomposition Aucune donnée disponible Viscosité, cinématique : Aucune donnée disponible Viscosité, dynamique : Aucune donnée disponible Limites explosives : Aucune donnée disponible Propriétés explosives : Aucune donnée disponible Propriétés comburantes : Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucune réaction dangereuse connue.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Polymérisation dangereuse ne se produira pas.

10.4. Conditions à éviter

Températures extrêmement élevées ou extrêmement basses.

10.5. Matières incompatibles

Produits caustiques.

10.6. Produits de décomposition dangereux

La décomposition thermique génère : chlorure d'hydrogène. Carbonyl sulfide. Disulfure de carbone. Thiophosgene.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Voies d'exposition possibles : Inhalation. Contact avec la peau et les yeux.

Toxicité aiguë (orale) : Non classé
Toxicité aiguë (cutanée) : Non classé

05/23/2019 FR (français) 5/9

Fiche de données de sécurité

Taxisité sieur (inholation)	. Marif non inhalation	
Toxicité aiguë (inhalation)	: Nocif par inhalation.	
MAESTRO® 80 WSP		
DL50 orale rat	> 5000 mg/kg	
DL50 cutanée rat	> 2000 mg/kg	
CL50 inhalation rat (mg/l)	> 2,23 mg/l/4h	
ATE US (poussières, brouillard)	1,5 mg/l/4h	
Toxicité aiguë inconnue (GHS)	le mélange contient 1,13% de composants dont la toxicité aiguë est inconnue (Oral) le mélange contient 2,14% de composants dont la toxicité aiguë est inconnue (Cutané) le mélange contient 1,13% de composants dont la toxicité aiguë est inconnue (Inhalation (Poussières/brouillards))	
Captan: N-[(trichloromethyl)thio]-4-cyclohexe	ene-1, 2-dicarboximide (133-06-2)	
DL50 orale rat	> 5000 mg/kg	
DL50 cutanée rat	> 2000 mg/kg	
CL50 inhalation rat (mg/l)	0,27 - 0,67 mg/l/4h	
ATE US (vapeurs)	0,27 mg/l/4h	
ATE US (poussières, brouillard)	0,27 mg/l/4h	
folpet (ISO) N-(trichloromethylthio)phthalimid	de (133-07-3)	
ATE US (poussières, brouillard)	1,5 mg/l/4h	
Des agents de dispersion (Secret de commerce)		
DL50 orale rat	> 12000 mg/kg	
Sodium diisopropyl naphthalene sulfonate (1	322-93-6)	
ATE US (voie orale)	500 mg/kg de poids corporel	
ATE US (gaz)	4500 ppmv/4h	
ATE US (vapeurs)	11 mg/l/4h	
ATE US (poussières, brouillard)	1,5 mg/l/4h	
Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Non classé (Légèrement irritant pour la peau)	
_ésions oculaires graves/irritation oculaire	: Provoque des lésions oculaires graves.	
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Peut provoquer une allergie cutanée.	
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé	
Cancérogénicité	: Susceptible de provoquer le cancer.	
Captan: N-[(trichloromethyl)thio]-4-cyclohexene-1, 2-dicarboximide (133-06-2)		
Groupe IARC	3 - Non classable	
Toxicité pour la reproduction	: Non classé	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles		
(exposition unique)	. INUIT CLASSE	

(exposition répétée)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles : Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Des agents de dispersion (Secret de commerce)		
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.	
Danger par aspiration	: Non classé	
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible	
Symptômes/effets	: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. Susceptible de provoquer le cance.	
Symptômes/effets après inhalation	: Nocif par inhalation.	
Symptômes/effets après contact avec la peau	: Peut provoquer une allergie cutanée.	
Symptômes/effets après contact oculaire	: Provoque des lésions oculaires graves.	

RUBRI	RUBRIQUE 12: Informations écologiques		
12.1.	Toxicité		
Ecologie	- eau	: Très toxique pour les organismes aquatiques.	

05/23/2019 FR (français) 6/9

Fiche de données de sécurité

Canada HPR

Captan: N-[(trichloromethyl)thio]-4-cyclohexene-1, 2-dicarboximide (133-06-2)	
CL50 poisson 1	50 μg/l 96 h Rainbow trout
CL50 autres organismes aquatiques 1	1,6 mg/l green algae
CE50 Daphnie 1	4,7 mg/l 48 h
CL50 poissons 2	240 μg/l 96 h Mirror carp

Des agents de dispersion (Secret de commerce)

CL50 poisson 1 361 ppm 96h Pimephales promelas

Persistance et dégradabilité 12.2.

Captan: N-[(trichloromethyl)thio]-4-cyclohexene-1, 2-dicarboximide (133-06-2)	
Biodégradation	DT50 of < 1 day in aerobic and anaerobic soil
Dec amonto de diamension (Secret de commerce)	

Des agents de dispersion (Secret de commerce)	
Persistance et dégradabilité	Biodegrades slowly.
Besoins en oxygène d'origine biochimique (BOB)	0,021 g O□/g substance (5 day/day); 0.043 g O2/g (30 day/days)

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Captan: N-[(trichloromethyl)thio]-4-cyclohexene-1, 2-dicarboximide (133-06-2)	
Potentiel de bioaccumulation	Ne devrait pas y avoir de bioaccumulation.

12.4. Mobilité dans le sol

Captan: N-[(trichloromethyl)thio]-4-cyclohexene-1, 2-dicarboximide (133-06-2)	
Ecologie - sol	Non-mobile.

12.5. Autres effets néfastes

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets : Ne pas éliminer avec les ordures ménagères.

Recommandations pour l'élimination des eaux

usées

: Ne pas jeter les déchets à l'égout.

Recommandations pour l'élimination des

déchets

: Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport des marchandises dangereuses (TMD)

: UN 3077 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, Description document de transport

N.S.A. (captan), 9, III

N° ONU (TDG) : UN 3077

TDG Désignation officielle de transport : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A.

Classes TMD danger primaire 9 - Classe 9 - Produits divers, matières ou organismes

Groupe d'emballage : III - Danger mineur

marchandises dangereuses (TMD)

Dispositions spéciales relatives au transport des : Petits contenants (<= 450 L) non réglementé; Grands moyens de déminage (> 450 L)

Réglementés comme indiqué

Transport maritime

Classe(s) de danger pour le transport (IMDG)



Polluant marin : Oui

05/23/2019 FR (français) 7/9

Fiche de données de sécurité

Canada HPR

N° ONU (IMDG) : 3077

: UN 3077 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, Description document de transport (IMDG)

N.S.A. (captan), 9, III, POLLUANT MARIN

Classe (IMDG) : 9 - Matières et objets dangereux divers Groupe d'emballage (IMDG) : III - matières faiblement dangereuses

: F-A EmS-No. (Incendie) : S-F

Transport aérien

EmS-No. (Déversement)

IATA

Classe(s) de danger pour le transport (IATA)

Polluant marin : Oui N° ONU (IATA)

Description document de transport (IATA) : UN 3077 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE,

N.S.A. (captan), 9, III

: 9 - Matières et objets dangereux divers Classe (IATA)

Groupe d'emballage (IATA) : III - Danger mineur

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

CANADA

Captan: N-[(trichloromethyl)thio]-4-cyclohexene-1, 2-dicarboximide (133-06-2)

Inscrit sur l'inventaire canadien de la LIS (liste intérieure des substances).

folpet (ISO)|N-(trichloromethylthio)phthalimide (133-07-3)

Inscrit sur l'inventaire canadien de la LIS (liste intérieure des substances).

Des agents de dispersion (Secret de commerce)

Inscrit sur l'inventaire canadien de la LIS (liste intérieure des substances).

RUBRIQUE 16: Autres informations

: European Chemicals Agency (ECHA) Registered Substances list. Accessed at Sources des données

http://echa.europa.eu/. Krister Forsberg and S.Z. Mansdorf, "Quick Selection Guide to Chemical Protective Clothing", Fifth Edition. OSHA 29CFR 1910.1200 Hazard Communication

Standard. TSCA Chemical Substance Inventory. Accessed at

http://www.epa.gov/oppt/existingchemicals/pubs/tscainventory/howto.html.

Autres informations : Aucun(e).

Textes complet des phrases H:

o complet dee princeed in			
Acute Tox. 3 (Inhalation:dust,mist)	Toxicité aiguë (inhalation:poussière,brouillard) Catégorie 3		
Acute Tox. 4 (Inhalation)	Toxicité aiguë (par inhalation), catégorie 4		
Acute Tox. 4 (Inhalation:dust,mist)	Toxicité aiguë (inhalation:poussière,brouillard) Catégorie 4		
Acute Tox. 4 (Oral)	Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie 4		
Aquatic Acute 1	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger aigu, catégorie 1		
Carc. 2	Cancérogénicité, catégorie 2		
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 1		
Eye Irrit. 2A	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2A		
Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée, catégorie 1		
STOT RE 2	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition répétée, catégorie 2		
H302	Nocif en cas d'ingestion.		
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.		
H318	Provoque des lésions oculaires graves.		
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.		
H331	Toxique par inhalation.		
H332	Nocif par inhalation.		
H351	Susceptible de provoquer le cancer.		

05/23/2019 FR (français) 8/9

Fiche de données de sécurité

Canada HPR

	H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
	H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
Abréviat	ions et acronymes:	
		ACGIH (American Conference of Government Industrial Hygienists)
		ATE: estimation de toxicité aiguë
		CAS (Chemical Abstracts Service) number.
		CLP: Classification, étiquetage, emballage.
		CE50: concentration environnementale associée à une réponse de 50% de la population d'essai.
		SGH : Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques
		LD50: Dose létale pour 50% de la population d'essai
		OSHA: Occupational Safety & Health Administration
		STEL: à court terme de limites d'exposition
		TSCA: Toxic Substances Control Act

TWA: Poids moyen

SDS Prepared by: The Redstone Group

6077 Frantz Rd Suite 206

Dublin, Ohio, USA 43017

614.923.7472

www.redstonegrp.com

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit

05/23/2019 FR (français) 9/9